

## **La remise de dot au Tchad**

Emmanuel Bossennec

Avril 2015

La remise de dot est au Tchad un événement majeur. C'est l'occasion d'une fête joyeuse et effervescente, où les palabres et l'humour jouent un rôle majeur, ainsi que les cadeaux. Ce que l'on appelle la remise de dot consiste dans le fait que la famille du futur époux vient en délégation chez la famille de la future épouse pour faire connaître les intentions de son fils envers la fille des hôtes. La famille de l'époux apporte des cadeaux et la cérémonie de la dot consiste à sceller l'alliance entre les deux familles, à l'occasion de l'union de leurs deux enfants. Au Tchad, le paiement de la dot est un préalable indispensable au mariage civil. Même s'il n'y a pas de montant minimum exigé, il est toujours demandé au moment de passer devant le maire si la dot a bien été versée et quel en a été le montant.

J'ai déjà eu l'occasion de raconter la première cérémonie de remise de dot à laquelle il m'a été donné d'assister. Depuis, j'ai participé à d'autres cérémonies, et je serai bientôt moi-même concerné en premier chef par cette coutume, puisque j'apporterai la dot pour ma future femme dans quelques mois. C'est d'ailleurs ce qui motive ce texte, car, pour annoncer notre union à ma famille et à mes amis, je souhaitais lever quelques malentendus sur le sujet de la dot, afin que mes proches se réjouissent avec nous, et chassent de leur tête l'idée répandue que je vais acheter ma femme.

En effet, il traîne en Occident des représentations souvent fausses sur la dot en Afrique – il traîne d'ailleurs beaucoup d'idées fausses sur l'Afrique en général –, ainsi que beaucoup de généralisations abusives accompagnées de jugements réprobateurs. Il n'est pas rare de l'assimiler à une transaction commerciale dont la jeune femme serait l'objet. Je voudrais donc prendre le temps de préciser ce que signifie la remise de dot ici, afin de débouter autant que faire se peut ces préjugés.

Je précise que ce que je relate correspond aux remises de dot auxquelles j'ai assisté, et à quelques lectures sur le sujet, glanées sur Internet. Ce n'est donc pas représentatif de toutes les modalités de la remise de dot, qui varient considérablement d'une culture à l'autre, y compris au Tchad qui compte de nombreux groupes ethniques. En l'occurrence, les cérémonies de remise de dot auxquelles j'ai assisté ont eu lieu dans des familles représentatives du sud du Tchad. Cependant, même au sud du Tchad, il existe des variations dans la façon d'organiser la remise de dot, même si la signification générale est globalement la même. Aussi, sur de tels sujets, qui relèvent des coutumes et traditions, parfois anciennes, souvent remaniées et adaptées à la faveur de la modernisation de la société, il est toujours difficile de dégager des généralités. Néanmoins, ce que j'avance est étayé par ce que disent la plupart des tchadiens avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger sur le sujet, et par les expériences directes que j'en ai eues.

Le terme de dot est en réalité assez impropre, car, en toute rigueur, la dot correspond à ce que la famille de la femme lui fournit pour équiper le futur foyer. Ce que l'on appelle la dot au Tchad correspond plutôt à ce que les anthropologues désignent du terme de « prix de la fiancée », mais qui est peu satisfaisant car il

suggère que l'on paye pour obtenir la femme, ce qui revient à faire de la dot une transaction commerciale, ce qu'elle n'est pas. Je conserverai donc le terme de dot, car il est celui qui est en vigueur ici, et lorsqu'on l'emploie, tout le monde sait que l'on parle de l'argent que l'on apporte à la famille de la fiancée – accompagné des cadeaux. En réalité, la remise de dot est généralement suivie, au Tchad, d'une « contre-dot », qui correspond à ce que, pour le coup, nous appellerions la dot en Occident. En effet, après la remise de dot faite par la famille de l'homme, la famille de la mariée fournit au couple nouvellement uni de quoi meubler et aménager son foyer (mobilier, ustensiles, linge de maison, ...). La dot rentre donc, au Tchad, plutôt dans le champ d'un échange de présents qui consacre une alliance entre familles ou clans.

La remise de dot correspond en fait à deux étapes principales, la demande-main et la remise de dot proprement dite.

Déjà, bien avant la cérémonie proprement dite, les représentants du fiancé vont rendre visite aux parents de la fiancée, le plus souvent ses oncles paternels et maternels, pour annoncer l'intention de leur « fils ». Ces représentants sont eux-mêmes en général des oncles du fiancé. Il est significatif, j'y reviendra, que la dot n'implique pas directement, ni les parents (père et mère) de la fiancée, ni ceux du fiancé. Le fiancé et la fiancée également restent à l'écart de ce qui se passe (avec une nuance pour la fiancée, qui est plus directement présente, ou au moins dans une pièce de la maison, cachée aux regards).

Une fois l'annonce faite et la date choisie, les deux « clans » – famille élargie et amis – vont se réunir plusieurs fois chacun de son côté pour préparer la fête. Ces réunions ont pour but de se concerter pour savoir comment organiser la cérémonie, ce que l'on va apporter, et pour collecter les participations qui contribuent à financer la fête et les cadeaux. Pour le coup, pour autant que j'ai pu le voir, les parents directs et les intéressés participent à ces rencontres, mais ils prennent peu la parole. Il y aura ainsi plusieurs assemblées de part et d'autre jusqu'à la date fixée.

La demande-main peut faire l'objet d'une cérémonie à part entière ou être intégrée à la remise de dot. Il s'agit de la première étape, qui a pour objet de recueillir le consentement de la fiancée. Les représentants du fiancé arrivent dans la famille de la fiancée avec quelques présents, dont parfois une petite somme d'argent. Les cadeaux sont déposés et l'on appelle la fiancée qui vient, accompagnée de sa meilleure amie, qui joue le rôle de principale représentante. Pour manifester son contentement, elle prend l'un des cadeaux et le remet à l'un des membres de sa famille.

Les deux exemples que je connais diffèrent un peu dans la modalité, mais ils coïncident sur le fond. Dans le premier cas, la famille de la fiancée était ngambaye. La demande-main a fait l'objet d'une cérémonie à part en petit comité. Les présents ont été apportés tôt le matin à la concession de la fiancée. Ils consistaient en quelques noix de kola, quelques « boules » de savon – ce que l'on appelle « boule » de savon est en réalité un cube – et un peu d'argent. La fiancée, une fois arrivée, s'est contentée de prendre une boule de savon et de la remettre à l'une de ses tantes, pour signifier qu'elle était d'accord pour cette union. A partir de ce jour, la relation est considérée comme officielle et le couple peut se voir en toute liberté.

Dans le second cas, la demande-main a eu lieu au début de la cérémonie de remise de dot. La famille de la fiancée était de culture moussey. Les représentants du fiancé ont apporté un coq et une poule, ainsi que quelques arachides. La fiancée est sortie de la chambre où elle demeurait à l'abri des regards, précédée de sa meilleure amie. C'est cette dernière qui prit la parole au nom de la fiancée, qui resta silencieuse. Après quelques échanges de plaisanteries, notamment, de la part de la représentante de la fiancée, pour demander quelques savons en plus du coq, de la poule et des arachides – ce qui fait partie du jeu – la fiancée a accepté les poulets. C'est sa représentante qui les a pris des mains du représentant du fiancé, les a remis à la fiancée, qui à son tour les a donnés à l'un de ses grands pères, venu du village pour l'occasion. C'est ainsi qu'elle signifia qu'elle acceptait la demande du fiancé.

La cérémonie de dot, qu'elle inclue ou pas la demande-main, se déroule généralement à peu près de la même façon dans tous les cas. La famille du futur époux s'est préparée, les cadeaux ont été rassemblés et les rôles répartis parmi les représentants. La famille et les amis du fiancé se retrouvent au domicile parental de celui-ci et se rendent en délégation dans la famille de la fiancée. Le fiancé, lui, reste sur place et ne participe jamais à la remise de dot. Son père et sa mère non plus ne sont pas du voyage.

La concession d'accueil peut être celle des père et mère de la fiancée, mais pour des raisons de commodité et de place, cela peut se passer chez un autre parent (oncle ou tante). A N'Djamena, en raison des distances, il est souvent nécessaire d'organiser un convoi de voitures, de motos et de minibus loués. Mais en cas de proximité géographique, on se rend à pied. Le cortège une fois arrivée à la concession de la belle-famille, on entre, les cadeaux en tête. Ils sont généralement apportés par les jeunes femmes, mais les hommes peuvent aussi porter certains cadeaux. Dans la concession se trouvent déjà les membres de la famille de la fiancée, les amis, voisins et autres invités de cette famille. La délégation du fiancé s'installe, des places à l'avant étant toujours réservées pour les représentants du fiancé.

Dans la famille moussey que j'évoquais, à l'arrivée, il fallut « ouvrir la porte » d'entrée, qui était bien gardée par les femmes de la famille. Le passage en force étant impossible, il fallut commencer par donner quelque chose pour que la délégation du fiancé pût entrer.



Dès avant l'entrée, et plus encore une fois dans la concession, un animateur est chargé de créer l'ambiance, tout en s'occupant du déroulement de la cérémonie. C'est une personne essentielle au déroulement de la cérémonie. L'humour, l'animation, les palabres entre les familles tiennent beaucoup à son éloquence et à son « jeu de scène », au point que, s'il n'y a personne dans la famille de la fiancée qui soit capable de tenir ce rôle, on pourra faire appel à un professionnel payé. En face, parmi les représentants du fiancé, un intermédiaire a été désigné au préalable, qui va, lui aussi, jouer un rôle clé, en donnant le répons à l'animateur, et en contribuant, à sa façon, au bon esprit des échanges. On débute et on termine la cérémonie systématiquement par une prière. Une série de palabres plus ou moins longs précède, accompagne et suit la remise de dot en tant que telle.



En réalité, la dot est en grande partie (voire intégralement) payée par le père du fiancé. Les représentants du fiancé sont invités à s'asseoir sur une natte ou un tapis, à même le sol, en face des oncles de la fiancée. Après les présentations mutuelles et l'exposé de l'objet de leur visite par les représentants du fiancé, ceux-ci présentent l'argent qu'ils ont apporté, et les oncles de la fiancée se mettent à compter la somme. Cela peut être plus ou moins long, en fonction des coupures choisies et du montant de la dot. De plus, dans certaines coutumes, il n'est pas bon que les représentants du fiancé sortent toute la somme d'un seul coup. En effet, il est fréquent que les oncles de la fiancée déclarent la somme insuffisante. Dès lors, il peut y avoir tout un jeu d'abondements successifs de la part de la famille du fiancé, afin d'arriver à un accord. De façon imagée, on dit que quelqu'un va « à la douche » (c'est-à-dire se soulager), ce qui est une manière de dire qu'il se met à l'écart pour sortir un peu plus d'argent. D'après ce que l'on m'a dit, chez les ngambayes, la dot est remise en une seule fois, mais chez les moussey chez qui nous étions, la tractation a duré un bon moment, les représentants du marié sortant l'argent petit à petit, au fur et à mesure des demandes des oncles de la fiancée, le tout entrecoupé de palabres passablement longs. Encore une fois, ces échanges ont lieu sur un mode ludique,



même lorsqu'on joue le mécontentement, et l'humour en est constitutif. En effet, les familles se sont généralement entendues au préalable, et le montant de la dot n'est pas vraiment négocié le jour même. Il s'agit surtout d'une mise en scène où la bonne humeur domine, même quand le temps commence à paraître long.

Finalement, lorsque la dot est acceptée, il est nécessaire que la fiancée vienne prendre sa part. Normalement, il s'agit d'une ponction symbolique de

manière à signifier qu'elle se marie par attachement à son mari et non par intérêt pour ses biens. Aussi prend-elle, selon les coutumes, soit un petit cadeau parmi les objets, soit une somme minime (l'un des plus petits billets, par exemple). Il serait mal vu qu'elle prenne une part trop conséquente, et les membres de sa famille présents ce jour-là pourraient l'en empêcher, car cela suggérerait qu'elle est intéressée par l'argent et que c'est pour cela qu'elle se marie, ce qui serait déshonorant pour elle, pour sa famille, mais aussi pour son fiancé et la famille de celui-ci.

Pour ce que j'ai pu constater, selon les coutumes, c'est elle-même en personne ou bien sa représentante qui vient chercher sa part. Là aussi, il existe quelques variations selon les ethnies. Dans les ethnies relevant du groupe sara au sens large (ngambaye, mbye, sara, gabri, etc.), ce n'est pas la fiancée en personne qui vient, mais son amie, qui, outre ce qu'elle retient sur la dot ou les cadeaux, emporte un édifice fait avec des Calebasses et divers ingrédients qui correspondent à ce qui permettra à la future épouse de préparer son premier repas chez elle. Ensuite, c'est au tour de la famille maternelle de venir chercher sa part. Là aussi, cela peut être plus ou moins conséquent. Le plus souvent, la part prise par la famille maternelle est compensée par les représentants du marié, qui rajoutent la somme correspondant à ce qui a été prélevé. Le reste de la dot va à la famille paternelle. Les cadeaux sont répartis entre les familles, une partie voyagera jusqu'aux villages paternel et maternel de la fiancée.

D'après ce que j'ai entendu et vu, la dot apportée par les représentants du fiancé finit toujours par être acceptée, et l'union scellée. Mais les oncles paternels de la femme déclarent toujours à la fin qu'ils demandent un montant supérieur à ce qui a été apporté par la famille du fiancé, en disant que ce qui reste devra être payé plus tard. La formule qui, invariablement, termine cet échange est que « la dot ne finit jamais ». Par quoi il faut entendre que ce qu'il reste à payer n'est pas à verser en tant que tel, mais que c'est tout au long de sa vie, en s'occupant de sa femme et de sa belle-famille, que l'époux compensera ce qui manque pour compléter la dot.

Pour donner une idée du montant de la dot, celles auxquelles il m'a été donné d'assister gravitaient entre 350 et 500.000 Francs CFA, soit grosso modo entre 500 et 750 €. Les montants peuvent parfois être beaucoup plus élevés et l'un de mes amis a ainsi payé autour de 1 million de FCFA, soit environ 1500 €. A cela, il faut donc ajouter, du côté de la famille du fiancé, les cadeaux et la préparation de la

fête. La famille de la fiancée de son côté dépensera également des sommes très importantes, pour la fête comme pour l'équipement du couple.

Après la cérémonie, les représentants du fiancé sont invités à se présenter à l'assemblée. La famille de la fiancée est également présentée, en particulier son père et sa mère, qui sont restés en retrait pendant toute la cérémonie.

Enfin, les « invités », c'est-à-dire la délégation du nouvel époux, prennent congé. Ils regagnent, dans une ambiance toujours joyeuse, la concession familiale de celui-ci, où un repas leur est servi, et ceci se passe dans une ambiance de fête, avec musique, danses, discours, etc. Quelque temps après (au plus quelques heures), la belle-famille arrive avec le repas qu'elle a préparé pour la famille et les invités du marié. Il n'est pas rare que la famille du fiancé contribue financièrement à ce repas apporté par la belle-famille.

Ce que j'ai évoqué sous le terme impropre de « contre-dot » est donc l'ensemble des meubles et ustensiles que la famille de la fiancée fournit au couple pour qu'il s'installe. Grâce à cela, après son mariage – et la remise de dot est vraiment un mariage coutumier – le couple se retrouve dans une maison totalement équipée en tout. Cet équipement peut représenter un montant de beaucoup supérieur à ce que la famille du fiancé a dépensé pour la dot, les cadeaux et la fête.

Il arrive que les familles choisissent de célébrer les mariages civil et religieux le même jour que la dot. Cela demande une organisation particulièrement efficace, mais cela permet de réduire les dépenses. Sans quoi il faudra faire de nouveau une fête à l'occasion du mariage et engager les dépenses nécessaires.

Je souhaite maintenant faire quelques remarques sur la signification de la dot. Il est généralement admis que la remise de dot marque l'alliance entre deux familles ou clans. Le fait que la famille de la femme apporte sa part de biens pour équiper le futur foyer témoigne du fait que, loin d'être une transaction commerciale, où il s'agirait d'acheter sa femme, la dot est – du moins au Tchad – un échange de cadeaux qui scelle cette alliance. Le fait qu'il y ait de l'argent en jeu ne doit pas prêter à confusion. Les cadeaux échangés sont plutôt à considérer comme des biens que l'on prélève sur son patrimoine pour les donner à l'autre famille – et réciproquement. L'argent est, à ce titre, davantage à rapprocher d'un bien ou patrimoine que d'une monnaie. Traditionnellement, l'argent entrait d'ailleurs beaucoup moins dans l'échange, qui consistait davantage en bétail et produits agricoles. A la faveur de la modernisation et de l'urbanisation, l'argent a acquis davantage d'importance, mais il ne faut pas y voir l'indice d'un échange marchand. A l'appui de cette remarque, il faut rappeler que toutes les sociétés où existe la dot font très explicitement la distinction entre acheter une esclave et se marier, la dot étant réservée à ce dernier cas. Il est donc erroné de dire que la dot consiste à acheter sa femme.

On a beaucoup pointé le fait que la dot correspondrait au maintien de la femme sous tutelle, puisqu'elle passerait de la tutelle de son père à la tutelle de son mari. Il s'agit là d'une erreur de perspective, qui tient beaucoup plus à notre lecture occidentale des choses, et à l'interprétation des structures familiales au

crible de nos propres représentations traditionnelles, qui héritaient notamment du droit romain (avec la figure tutélaire du *pater familias*). Or, la réalité en question est hétérogène à cette représentation et repose sur d'autres modèles d'organisation familiale (et sociale). Les conceptions du droit, de l'égalité, et des rapports hommes-femmes dans les sociétés africaines sont beaucoup plus nuancées que la vision que nous en avons. Je ne veux pas rentrer ici dans les détails, ni idéaliser une réalité complexe, mais je voudrais relever plusieurs points.

D'abord, l'idée que la dot correspond au transfert des droits que le père détient sur sa fille à l'époux – ou d'une partie de ces droits – est peut-être valide dans certaines régions du monde, mais pour ce que j'en connais ici, c'est une vision réductrice. En premier lieu, il n'est pas si évident que le « chef du ménage » soit réellement omnipotent par rapport à sa femme et à ses enfants. Le rôle du père dans l'éducation des enfants, par exemple, n'est pas toujours clairement défini. Par ailleurs, l'argent que la femme gagne avec ses propres activités reste généralement sa propriété, alors que l'argent que le mari gagne est censé servir à faire vivre la famille. Je manque d'éléments sur ces aspects, mais je le note tout de même comme une piste à creuser.

En second lieu, l'interprétation des faits en termes de droit est un tropisme occidental, mais ce n'est pas *d'abord* la façon dont la réalité est vécue et pensée en Afrique. Celle-ci est plus prosaïque, si l'on peut dire, dans la mesure où la raison d'être de la famille est traditionnellement d'avoir des enfants avec, pour conséquence, la nécessité – et donc le devoir – de protéger la femme et les enfants – je dirais même, *in fine*, que le but de l'organisation sociale est de protéger la vie.

Il ne faut donc pas oublier que le quotidien en Afrique est difficile – même si la modernisation de la société tend parfois à donner l'illusion que les difficultés s'estompent. Aussi, en cas de catastrophe naturelle, de famine, d'invasion ou de conflits, ce sont les femmes, avec les enfants, qui sont les principales victimes, et les plus exposées. La solidité du clan, la capacité de l'homme à subvenir aux besoins de sa famille et à sa sécurité, sont donc primordiaux. Même dans l'actualité récente, par exemple, on constate que, dans tous les conflits, les femmes sont les premières (et exclusives) victimes des viols. Cela pour insister sur le fait que la protection des femmes (et des enfants) est un impératif (non pas d'abord au sens moral, mais pragmatique) qui s'impose premièrement à l'homme, lequel doit à son tour pouvoir compter sur la protection de sa famille élargie – y compris la famille de sa femme –, laquelle à son tour doit sa sécurité à la cohésion du clan. Le fait d'unir les familles est donc en réalité une garantie pour l'avenir des uns et des autres au sein du groupe, et une garantie de la pérennité du groupe lui-même. Aussi, plutôt qu'un transfert de droits, la dot est d'abord et surtout un transfert de *devoirs* et les cadeaux sont là pour signifier l'acceptation de cette responsabilité par la famille au nom de son fils, et c'est en cela que consiste le scellement de l'alliance.

En conséquence, une telle alliance n'est pas un vain mot. Elle correspond au fait que, dans les coups durs, le couple pourra compter sur le secours des deux familles. Là aussi, compte tenu des conditions de vie, ce soutien est vital et on ne peut le minimiser.

A ce propos, la dot est aussi une question d'honneur. Prendre une fille sans la doter, c'est pour elle et pour sa famille un déshonneur. C'est en quelque sorte un rapt, ou au minimum une manière de traiter la fille comme un objet de distraction

sexuelle, ce qui l'assimile à une prostituée, ou pour le coup à une esclave. La dot a donc pour fonction de montrer que l'homme a des intentions sérieuses, et ainsi d'attester le respect qu'il a pour sa femme et ses beaux-parents. Loin d'être un équivalent de l'esclavage (c'est-à-dire l'achat d'une femme), la remise de dot est tout au contraire le gage du sérieux des intentions du futur époux et la marque du respect qu'il témoigne à sa future femme et à la famille de celle-ci.

Enfin, on a parfois tendance à penser que, une fois la dot payée, l'homme a tous les droits sur sa femme et que cela encourage les violences conjugales envers les femmes. Je ne peux pas parler pour toutes les cultures tchadiennes, mais pour ce que l'on m'en a dit, la violence conjugale est mal vue par la société et une femme battue par son mari pourra trouver refuge dans sa famille. En cas de violence, les parents de l'homme pourront se rendre en délégation chez la famille de la femme pour présenter leurs excuses et donner l'assurance que cela ne se reproduira plus. Ils enjoindront alors à leur fils de ne pas recommencer. En cas de récidive, cela peut aller jusqu'au remboursement de la dot et le mariage peut être rompu. Cela ne signifie pas que les violences conjugales n'existent pas, ni qu'elles ne sont pas parfois malheureusement banalisées, mais il me semble abusif d'en faire une conséquence de la dot.

Dans ce qui précède, j'ai insisté sur les aspects qui font de la dot au Tchad une tradition positive et légitime, dans le contexte qui est le sien. Mais il ne faut pas idéaliser non plus cette coutume, qui connaît aujourd'hui des évolutions parfois préoccupantes.

En premier lieu, la modernisation des sociétés a introduit en Afrique, comme dans le monde entier, un phénomène d'enchérissement de la dot qui a des conséquences délétères. Et de fait, alors que ce n'était pas traditionnellement le cas, on entend parfois l'argument selon lequel la dot permettrait aux parents de la fille de se rembourser des efforts et des dépenses qu'ils ont fournis pour éduquer leur fille. Dans ce cas, le discours tend bien à faire de la fille une marchandise que l'on essaie de valoriser pour obtenir un prix élevé de la part du fiancé et de sa famille. C'est un phénomène assez récent, qui s'est beaucoup développé ces dernières années en Afrique centrale, mais il reste encore assez marginal au Tchad, même s'il semble prendre de l'ampleur. Par ailleurs, en conséquence de l'individualisme qui caractérise la modernité, alors que, traditionnellement, la famille du fiancé contribuait majoritairement à la dot, le fiancé doit désormais bien souvent s'acquitter seul d'une bonne partie des dépenses. Cela représente des coûts importants, surtout quand la famille de la fiancée demande un prix élevé. Compte tenu de la difficulté d'accès à l'emploi, et donc à l'autonomie financière, cela pose de gros problèmes à de nombreux jeunes couples et compromet les unions légitimes. Là aussi, le Tchad semble encore assez préservé à ce sujet, mais on ne peut nier que c'est un phénomène qui gagne du terrain.

En raison de ces difficultés, les couples jeunes tendent à vivre ensemble sans être mariés, ce qui a pour conséquence de les couper de leurs familles, notamment de la famille de la femme. Or, comme je l'évoquais à l'instant, le soutien que le couple peut trouver dans la famille de la femme est essentiel à sa vie et à sa sécurité, notamment en cas de difficultés, de grossesses, et de toutes les formes de soutien dont on peut avoir besoin. Par conséquent, l'isolement qui fait suite à



l'incapacité pour l'homme de payer la dot, faute de moyens de sa part et de la part de sa propre famille, est préjudiciable et contribue, un peu plus, à déstructurer le tissu social. Bien sûr, cependant, les familles, surtout en contexte urbain, sont souvent relativement tolérantes, et beaucoup d'unions libres sont bien accueillies, ou tolérées, par les parents des conjoints.

Je pense que c'est sur la base de ces derniers éléments que l'on pourrait à bon droit critiquer la dot, dès lors qu'elle devient pour une famille un moyen d'extorquer de l'argent en échange de sa fille – ce qui, pour le coup, fait d'elle une marchandise, et donc potentiellement une esclave. Mais en l'occurrence, il me semblerait plus pertinent de dénoncer ces dérives et de lutter contre la façon dont l'imposition de la modernité, parfois hélas avec de bonnes intentions, les favorise.

J'espère que ces éléments donneront une image assez juste de la dot, et que cela me permettra surtout de faire comprendre la façon dont elle peut être comprise dans le contexte spécifique du Tchad, au crible des expériences (certes limitées) que j'en ai. Je n'ai pas la prétention de rendre raison de ce qu'est la dot en tant que telle, mais simplement, à partir de mon expérience et de mes échanges avec des tchadiens, de faire comprendre en quoi elle consiste pour eux aujourd'hui, en essayant d'écarter quelques idées reçues.

### **Bibliographie indicative**

- Siwan Anderson, « The Economics of Dowry and Brideprice », *Journal of Economic Perspectives*, Volume 21, Number 4, Fall 2007, Pages 151-174  
<http://econ.arts.ubc.ca/asiwan/siwan-jep2.pdf>
- Jacques Binet, « Nature Et Limites de La famille En Afrique noire », *Etudes Scientifiques*, 1979, , p. 5-10.  
[http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_5/b\\_fdi\\_04-05/03802.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_04-05/03802.pdf)
- Alain Testart, Valérie Lécrivain, Dimitri Karadimas et Nicolas Govoroff, « Prix de la fiancée et esclavage pour dettes », *Études rurales* [En ligne], 159-160 | 2001, mis en ligne le 09 mars 2006, consulté le 07 novembre 2014.  
<http://etudesrurales.revues.org/67>
- Alain Testart, Nicolas Govoroff et Valérie Lécrivain, « Les prestations matrimoniales », *L'Homme* [En ligne], 161 | janvier-mars 2002, mis en ligne le 06 juin 2007, consulté le 15 mai 2014.  
<http://lhomme.revues.org/146>